



République Française  
Département de la Moselle

# Ville de Château-Salins

## Compte rendu du Conseil Municipal

Du 13 avril 2023

À 20 heures 15 minutes

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

### **Etaient présents :**

Mesdames STOCK Sandrine et MARTIN Monique, Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames NICOLAS Renée, LARIVIERE Sylvie, GRITTI Laurence, WEISSE Sandrine

Messieurs GADY Jean-Jacques, HAZOTTE Bernard, Conseillers municipaux.

### **Procuration :**

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur GOMBERT Christophe à Monsieur HAMANT Daniel

**Était absente excusée :** Madame PETITJEAN Delphine, Monsieur HAZ

### **Secrétaire de séance :**

Madame Peggy TIAPHAT – Directrice Générale des Services

(Articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### **13/04/23/01 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2023**

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2023.

### **13/04/23/02 – Compte de Gestion 2022 Budget Général**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2022, dressé par le comptable public de la trésorerie de Sarrebourg, sont en tous points semblables au Compte Administratif 2022 et aux écritures comptables 2022 du budget général de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte de gestion 2022 du budget général de la Commune de Château-Salins.

### 13/04/23/03 – Compte de Gestion 2022 Budget Assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les résultats du compte de gestion du service assainissement pour l'exercice 2022, dressé par le comptable public de la trésorerie de Sarrebourg, sont en tous points semblables au Compte Administratif 2022 et aux écritures-comptables 2022 du budget assainissement de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte de gestion 2022 du budget assainissement de la Commune de Château-Salins.

### 13/04/23/04 – Compte Administratif 2022 Budget Général

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du Budget Général de la Commune, et quitte la salle.

Monsieur HAMANT Daniel, Adjoint au Maire, prend alors la présidence de l'assemblée, et propose au Conseil Municipal, qui adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 du budget général de la Commune, qui s'équilibre comme suit :

#### Section d'investissement

DÉPENSES	1 390 775.53€
RECETTES	2 407 571.16€
Report exercice 2021	+ 468 193.96€
<u>Résultat 2021 d'investissement</u>	+ 548 601.67€

Restes à réaliser 2022 à reporter en 2023

Section d'investissement

DEPENSES	402 920.00€
RECETTES	418 496.81€
<u>Total des restes à réaliser (investissement)</u>	- 15 576.71€
<b>Résultat 2022 investissement</b>	<b>- 564 178.38€</b>

#### Section de fonctionnement

DEPENSES	2 753 995.91€
RECETTES	3 021 255.83€
Report exercice 2021 (recettes)	+ 39 763.98€
<b>Résultat 2022 de fonctionnement</b>	<b>+ 307 023.90€</b>

### 13/04/23/05 – Compte Administratif 2022 Budget Assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du budget Assainissement de la Commune, et quitte la salle.

Monsieur HAMANT Daniel, Adjoint au Maire, prend alors la Présidence de l'assemblée, et propose au Conseil Municipal, qui adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 du budget assainissement de la Commune, qui s'équilibre comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	370 074.56€
Recettes	418 533.08€
Report exercice 2021 (recettes)	14 747.86€
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>63 206.38€</b>

#### **Section d'investissement**

Dépenses	471 508.98€
Recettes	283 204.40€
Report exercice 2021 (recettes)	131 434.11€
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 56 870.47€</b>
Restes à réaliser 2022 à reporter (dépenses)	- 361 122.76€
Restes à réaliser 2022 à reporter (recettes)	+142 699.00€
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 275 294.23€</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 212 087.85€</b>

### 13/04/23/06 – Affectation du résultat 2022 budget général

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le budget général de la commune,

Constatant que le compte administratif 2022 de la Commune présente :

- Un excédent de fonctionnement de	+ 307 023.90€
- Un excédent d'investissement de	+ 548 601.67€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De conserver les excédents comme suit :

Compte 001 (excédent d'investissement reporté N-1) : 548 601.67€

Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté N-1) : 307 023.90€

### **13/04/23/07 – Affectation du résultat 2022 budget assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le budget général de la commune,

Constatant que le compte administratif 2022 de la Commune présente :

- Un excédent de fonctionnement de + 63 206.38€

- Un déficit d'investissement de - 56 870.47€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'affecter l'excédent de fonctionnement soit 63 206.38€ comme suit :

Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 63 206.38€

### **13/04/23/08 – Budget primitif 2023 – Budget général**

Le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le budget général 2023 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, par chapitres, le budget primitif 2023 de la Commune de Château-Salins (budget général) qui s'équilibre comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement : 3 361 097.90€

Recettes de fonctionnement : 3 361 097.90€

#### **Section d'investissement**

Dépenses : Crédits votés 1 331 800.00€

Restes à réaliser 2022 402.920.00€

---

**Total dépenses investissement 1 734 720.00€**

Recettes :	Crédits votés	1 316 223.29€
	Restes à réaliser 2022	418 496.71€
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 734 720.00€</b>

### **13/04/23/09 – Budget primitif 2023 – Budget assainissement**

Le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le budget assainissement 2023 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, par chapitres, le budget primitif 2023 du service de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

#### **Section d'exploitation**

Dépenses d'exploitation :	221 985.00€
Recettes d'exploitation :	221 985.00€

#### **Section d'investissement**

Dépenses d'investissement :	
Crédits votés	422 359.47€
Reste à réaliser 2022	361 122.76€
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>783 482.23€</b>

Recettes d'investissement:

Crédits votés	640 783.23€
Restes à réaliser 2022	142 699.00€
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>783 482.23€</b>

### **13/04/23/10 – Vote des taux d'imposition 2023**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **de maintenir pour 2023 les taux d'imposition votés en 2022**, comme suit :

Taux	Produit votés 2023	Bases	
		d'impositions prévisionnelles	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	31.05%	2 616 000€	812 268€

<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	48.46%	49 900€	24 182€
<b>Taxe habitation</b>	19.26%	470 659€	90 649€
<b>Produit fiscal attendu</b>			<b>927 099€</b>

#### **13/04/23/11 – Avenant 4 contrat SOLOREC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à différents dysfonctionnements de chauffage sur le site de la DGFIP, il convient d'ajouter ce bâtiment public au contrat de SOLOREC en contrepartie des redevances suivantes :

P2 : 1 295€ HT

P3 : 1 830€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'avenant 4 proposé et donne au maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

#### **13/04/23/12 – Participation 1<sup>er</sup> départ en vacances pour les enfants et adolescents**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une participation financière au 1<sup>er</sup> départ en colonies de vacances pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans

Cette participation financière d'un montant de 50 euros serait donnée à tous les jeunes pour leur 1<sup>er</sup> départ sans autre critère d'appréciation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide cette participation et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

#### **13/04/23/13 – Demande de subvention bibliothèque municipale – Renouvellement des collections de base**

Tout au long de l'année, le Département de la Moselle apporte son soutien logistique et technique pour renouveler et animer les collections des bibliothèques de son réseau.

C'est à ce titre qu'une demande de subvention pour la remise à niveau des collections de base est demandée au département de la Moselle.

Elle comprend l'achat de livres pour un montant de 1165.09€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention au département de la Moselle
- autorise Monsieur le Maire à reverser la subvention perçue à la bibliothèque municipale sous-forme de subvention
- autorise Monsieur le Maire à prendre en charge le reliquat et à reverser cette somme à la bibliothèque sous-forme de subvention
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire

### 13/04/23/14 – Demande de subvention bibliothèque municipale – Acquisition de jeux

Tout au long de l'année, le Département de la Moselle apporte son soutien logistique et technique pour renouveler et animer les collections des bibliothèques de son réseau.

C'est à ce titre qu'une demande de subvention pour le renouvellement de ses ressources documentaires est demandée au département de la Moselle.

Elle comprend l'achat de jeux pour un montant de 1903€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention au département de la Moselle
- autorise Monsieur le Maire à reverser la subvention perçue à la bibliothèque municipale sous-forme de subvention
- autorise Monsieur le Maire à prendre en charge le reste à charge et à reverser cette somme à la bibliothèque sous-forme de subvention
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire

### 13/04/23/15 – Signature d'un contrat en parcours emploi compétence

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bénéficier d'emplois dans les conditions ci-après, à compter du 17 avril 2023.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et de contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de neuf mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **DECIDE** de créer un poste d'agent technique à compter du 17 avril 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de neuf mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine

- **INDIQUE** que la rémunération de cet agent sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ces recrutements.

### **13/04/23/16 – Tarification stages multi-activités**

Ces stages auront lieu du 10 au 14 juillet 2023 et du 17 au 21 juillet 2023. Ils seront proposés en partenariat avec le DOJO du Saulnois et la MJC

Le Maire précise que ces activités sont organisées pour les jeunes adolescents âgés de 11 à 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prévoit l'organisation de 2 semaines de stage multi activités en été 2023, en collaboration avec l'Association le DOJO du Saulnois et la MJC, pour les jeunes âgés de 11 à 18 ans.
- Fixe les tarifs à appliquer pour chaque semaine à 100 € par semaine et par jeune de Château-Salins et Coutures et à 130 € par semaine et par jeune d'une commune extérieure.
- Ouvre des crédits à hauteur de 8000 € pour financer cette action, cette somme étant répartie aux associations organisatrices selon ses activités et ses besoins, dans la limite des crédits ouverts.
- Valide le versement d'un acompte de 1500 € aux associations organisatrices

### **Divers :**

Les lumières extérieures du gymnase restent parfois allumées, il convient de faire un rappel aux différents utilisateurs

La gendarmerie est éclairée la nuit, il convient de voir avec la gendarmerie quelles en sont les raisons et rappeler les dispositions législatives concernant l'éclairage des bâtiments publics la nuit.

Certains bus se stationnent sur les trottoirs, un rappel sera également réalisé.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h15

Château-Salins le 9 Mai 2023

La secrétaire de séance :

Peggy TIAPHAT

Le Maire

Gaëtan BENIMEDDOURENE